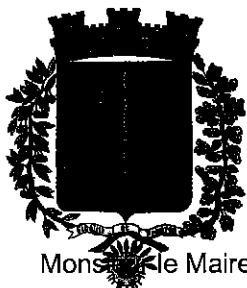


MAIRIE  
DE  
L'HERBERGEMENT  
(85260)



Monsieur le Maire,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et obligations des communes, des départements et des régions, article 3 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 30, 79 et 80 ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 (articles 10 et 11) portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire dans sa séance du 25 janvier 2010 ;

**ARRÊTÉ**

Article 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2010, la personne mentionnée ci-dessous :

NOM ET PRENOM	SITUATION ACTUELLE
Patricia GUINEBAUD	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au :

- Représentant de l'Etat
- Président du Centre des Gestion

Fait à L'Herbergement,  
Le 23 février 2010

Le Maire,  
Marc PREAULT

